



Séance du conseil communal du 30 janvier 2024 à 9h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Artigao Lola, Bauer Line, Goldschmit François, Funk-Kiesch Josée, Willems-Kirsch Annette,
Max Lucien, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

Excusé : Bellion Tom, conseiller communal (procuration accordée à Artigao Lola)
Breda Pierre, conseiller communal (procuration accordée à Goldschmit François)

1. Urbanisme : Modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier « Dentzescheck » à Wintrange – Procédure allégée

A l'unanimité des voix le conseil communal adopte le projet de modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier précité dénommé « Dentzescheck » concernant des fonds inscrits au cadastre de la commune de Schengen, Section RA de Wintrange sous les N^{os} 253/7622 et 253/7623, présenté par SEP architectes&urbanistes de Steinsel au nom et pour le compte de CLK constructions sàrl de Mertzig.

2.a) Décomptes de travaux

Avec 7 voix contre 4 (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) le conseil approuve les décomptes de travaux suivants :

Dossier relatif à la mise en place « Water Safety Plan »

Article 4/630/211000/99001	exercices 2021-2023	29.393,55.- € TTC
Devis:		13.689,00.- € TTC

Etude hydraulique d'eau potable

Article 4/630/211000/11014	exercices 2016-2021	105.415,99.- € TTC
Devis:		68.676,17.- € TTC

Assainissement des eaux usées à Schengen

Article 4/520/211000/12006	exercices 2022-2023	236.225,07.- € TTC
Devis:		148.434,10.- € TTC

La fraction « Besser Zesummen » regrette le dépassement systématique des décomptes et insiste sur la nécessité d'améliorer la gestion de projet, dès la phase de budgétisation à la phase de finalisation. Le Collège des bourgmestre et échevins veut préciser qu'après vérification des décomptes de travaux soumis au conseil communal depuis l'année 2017, 78% des devis ont été respectés. On ne peut donc pas parler de dépassement systématique des devis.

2.b) Projet de rénovation de la buvette « hannert de Gaarden » à Elvange

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve le projet de rénovation de la buvette « hannert de Gaarden » à Elvange au montant de 100.000,00.- € TTC, établi par le service technique communal.

La fraction « Besser Zesummen » soutient la réalisation du projet, néanmoins elle est de l'avis que le budget peut ne pas être suffisant. Le collège des bourgmestre et échevins précise que le budget est

suffisant et sera respecté.

2.c) Projet d'aménagement d'un parking écologique à Remerschen « Kéiweschplaz »

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve le projet d'aménagement d'un parking écologique à Remerschen « Kéiweschplaz » au montant de 86.000,00.- € TTC, établi par le service technique communal.

La fraction « Besser Zesummen » suggère à la majorité de revoir la largeur du passage d'entrée (2,5m), qui n'est certes pas suffisante.

2.d) Projet de mise en conformité de l'aire de jeux à Wellenstein « bei der Kierch »

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve le projet de mise en conformité de l'aire de jeux « hannert der Kierch » à Wellenstein au montant de 99.999,90.- € TTC, établi par le délégué à la sécurité communal.

La fraction « Besser Zesummen » est très déçue de constater l'état de délaissement de cette aire de jeux et demande l'installation d'un panneau de signalisation « travaux en cours » sur place. Aussi, la fraction demande à avoir le dernier rapport de conformité de Luxcontrol

2.e) Projet de renouvellement des installations techniques au Centre Maus Ketti à Burmerange

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve le renouvellement des installations techniques relatives à la scène de théâtre au Centre Maus Ketti, nouveau chauffage, remise en état fenêtres au montant de 100.000,00.- € TTC, établi par le Service technique communal.

3.a) Personnel : Convention de détachement d'un employé communal

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve une convention de détachement temporaire d'un employé communal, signée entre les communes de Schengen et de Dippach, pour la période du 1/8 au 8/10/2023.

La fraction « Besser zesummen » s'étonne que la convention soit seulement à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 30 janvier 2024 étant donné la période de détachement en question (août-octobre 2023).

3.b) Création de postes au Service des Eaux

A l'unanimité des voix le conseil communal décide de créer 2 emplois communaux au Service technique, Service des Eaux notamment pour la gestion du nouveau projet de réalisation d'un forage-captage sur le site « Schlammstrach » et la construction d'une unité de traitement de l'eau potable avec bâtiment administratif et d'exploitation d'une installation de traitement avec réservoir de stockage d'eau potable à Remerschen. Une partie des salaires sera prise en charge par le Syndicat des Eaux du Sud-Est.

- 1 salarié (m/f) à tâche intellectuelle (groupe de traitement B1, sous-groupe scientifique et technique) pour les besoins du Service des Eaux (rémunéré par analogie au règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux dans la carrière B1, sous-groupe indemnité scientifique et technique) et
- 1 salarié (m/f) à tâche intellectuelle (groupe de traitement A2, sous-groupe administratif) pour les besoins du Service des Eaux (rémunéré par analogie au règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux dans la carrière A2, sous-groupe indemnité administratif)

La fraction « Besser zesummen » est de l'avis que le Service des eaux précise du personnel hautement qualifié. Néanmoins, elle regrette qu'aucun tableau prévisionnel pluriannuel de gestion des ressources humaines n'existe à ce jour.

4.a) Résolution relative à la présidence des commissions consultatives communales (résolution introduite par Besser Zesummen)

Avec 7 voix contre (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max) le conseil communal décide de ne pas adopter le projet de résolution BZ#1/2024 relatif à la présidence des commissions consultatives communales visant

- qu'il est préférable que les présidences respectives des commissions consultatives

communales ne reviennent pas aux élus communaux et

- de demander aux commissions consultatives communales de soumettre leurs propositions de désignation d'un président au conseil communal.

Le Collège des bourgmestre et échevins est d'avis que le règlement d'ordre intérieur du conseil communal, adopté à l'unanimité des voix par tous les conseillers communaux en date du 24.10.2023, c'est-à-dire également avec les voix de la fraction « Besser Zesummen », précise clairement que les présidents sont désignés par le conseil communal et non pas par les commissions.

4.b) Nomination des membres des commissions consultatives et désignation des présidents

Le conseil communal nomme les candidats suivants membres des différentes commissions consultatives communales. Les présidents sont désignés avec 7 voix et 4 abstentions (Artigao, Bellion, Willems-Kirsch, Max).

Commission des sports et loisirs et de la jeunesse			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Bonifas Séverine	1	Barison Romeo
2	Gloden Christophe	2	Campos Leite Daniel
3	Goldschmit François (président)	3	Muller Mil
4	Jacquot Christophe	4	Muller Philipp
5	Rasic Marc		
6	Thies Mike		
7	Wilwert Severin		

Commission de la mobilité et de la voirie viticole et rurale			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Kellner Eugène	1	Hirtt Pierre
2	Altenhoven Serge (président)	2	Krier Claude
3	Decker Robert	3	Willems Gérard
4	Schumacher Marc	4	Zeimes Florent
5	Schreiner Nico		
6	Rosteck Jan		
7	Ney Sonja		

Commission des finances			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Espen Jean-Paul	1	Hirtt Pierre
2	Funk Romain (président)	2	Max Pierre
3	Kieffer Xavier	3	Weimerskirch Fernand
4	Legrand Claude	4	Zeimes Florent
5	Linster Lars		
6	Rondelli Jérémie		
7	Siebenaler Ben		

Commission de la famille, aux affaires sociales, du 3e âge et des personnes en situation de handicap			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Bauer Line	1	Baehr Christine
2	Bollendorf Susi	2	Estgen Laure
3	Brandenburger Diane	3	Muller Philipp
4	Funck Monique	4	Penso Maria
5	Hemmer Ramon		
6	Matea Audrun		
7	Muller Erny (président)		

Commission de l'environnement et de l'énergie			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Floerchinger Paul (président)	1	Baehr Christine
2	Rasic Michelle	2	Klinker Marc
3	Mahowald Romain	3	Willems Gérard
4	Giesen Harald	4	Winckel Elisha
5	Naegelen Isabelle		
6	Gloden Raymond		
7	Spenner Guy		

Commission du tourisme et de la culture			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Celli Christiane	1	Contreras Gerald
2	Claramunt Philippe Henri	2	Hatto Eliane
3	Funk-Kiesch Josée (présidente)	3	Max Lucien
4	Hoffmann René	4	Muller Mil
5	Schmit Max		
6	Spenner Pascale		
7	Stocklausen Patrick		

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement communal			
Aer Ekipp		Besser Zesummen	
1	Brandenburger Marc	1	Contreras Gerald
2	Espen Jean-Paul (président)	2	Cum Disma
3	Greiveldinger Guy	3	Gales Paul
4	Kieffer Carine	4	Majerus Marianne
5	Klinker Serge		
6	Krier Jean		
7	Linster Lars		

5.a) Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher : Avenant à l'accord de mise disposition

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve un avenant à la convention de mise à disposition avec la Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise relative à la mise à disposition gratuite de la Maison Sünnen à Bech-Kleinmacher pour une durée supplémentaire de 6 mois jusqu'au 30 juin 2024 en vue d'héberger une famille ayant fui la guerre en Ukraine.

5.b) Achat d'un terrain à Elvange, rue du Bois

(En application de l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, Mme Willems-Kirsch Annette quitte la salle et ne participe pas aux délibérations).

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve un acte d'achat d'un terrain avec M. et Mme Cum-Kirsch, concernant un terrain, sis à Elvange, inscrit au cadastre de la commune de Schengen, section BA d'Elvange, au lieu-dit « rue du Bois », numéro 2724/5710, d'une contenance de 21,13 ares au montant total de 549.854,72.- €, dans l'intérêt du Pacte Logement.

La fraction « Besser Zesummen » soutient l'achat du terrain qui sera affecté à moyen terme à la création de logement abordable.

6.a) Convention de participation au réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve une convention en vue de régler la participation au réseau des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu, signée entre la commune de Schengen et la Bibliothèque nationale du Luxembourg de la « Bicherthéik » à Schwebsingen.

Le réseau bibnet.lu regroupe les bibliothèques, médiathèques et centres de documentation qui alimentent en commun un catalogue collectif unique. Celui-ci permet à chaque membre du réseau bibnet.lu d'exploiter les services et les outils qui y sont associés, et ce dans le respect de normes et protocoles bibliothéconomiques homogènes et compatibles avec les standards internationaux.

La fraction « Besser Zesummen » approuve la convention de participation au réseau bibnet.lu, qui apporte une plus-value certaine aux utilisateurs de la Bicherthéik. Par contre, elle regrette le manque

d'une vision définie, ainsi que d'un plan de développement et financier pour la Bicherthéik à ce jour.

6.b) Convention réglant les relations avec la Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton asbl (B.I.R.K.)

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve la convention conclue entre l'association sans but lucratif Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton (B.I.R.K.) et la commune de Schengen réglant les relations entre BIRK asbl et la commune de Schengen pour l'année 2024. Le budget prévisionnel s'élève pour la durée de la présente convention à 100.000,00.- €.

La fraction « Besser Zesammen » soutient la conclusion de cette convention avec BIRK et demande à la faire approuver en amont de l'entrée en vigueur (1er janvier), au plus tard dans la séance du conseil communal en décembre de l'année -1.